

Comme convenu et suite à notre entretien téléphonique, veuillez trouver ci-joint un descriptif du Livret à terme et une plaquette commerciale de nos prestations de services.

Livret à terme de quoi s'agit-il ?

Un Livret à terme est un livret sur lequel les sommes que vous déposez sont bloquées pendant une certaine période. En contrepartie, vous percevez des intérêts généralement plus élevés que ceux du livret d'épargne ordinaire.

Les règles du Livret à terme relèvent en majorité de la liberté contractuelle, c'est à dire de l'accord que vous concluez avec l'organisme financier.

L'organisme financier peut vous proposer une variété de contrats :

- Livret à terme à taux fixe.
- Livret à terme à taux progressif.
- Livret à terme à taux variable

Ouverture - Pour ouvrir un Livret à terme, vous signez un contrat avec l'organisme financier, qui doit vous expliquer au préalable le fonctionnement du Livret à terme.

Le contrat vous informe notamment sur les points suivants :

- Montant du dépôt (minimum et maximum).
- Durée.
- Rémunération (taux d'intérêt, paiement des intérêts par périodicité ou à l'échéance).
- Pénalités en cas de remboursement des fonds avant l'échéance prévue.
- Conditions de renouvellement à l'échéance.

Fonctionnement - Dépôt bloqué. À l'ouverture du compte, il ne peut être effectué qu'un seul dépôt sur le livret à terme. En revanche, le titulaire peut ouvrir autant de livrets à terme qu'il le souhaite. Les montants minimum et maximum sont variables selon les organismes financiers.

Durée déterminée ou renouvelable - Les sommes que vous versez sont bloquées pour 1 mois au minimum. Au-delà, la durée peut être déterminée (par exemple 1 an) ou renouvelable (par exemple tous les 6 mois).

Disponibilité des fonds - Si vous souhaitez récupérer la somme placée avant la date d'échéance prévue, vous devez soit payer des pénalités soit respecter un préavis. Les conditions de pénalités/préavis varient d'un organisme financier à un autre.

Fiscalité - Les conditions fiscales varient d'un organisme financier à un autre (demander à votre conseiller).

Les points clés de notre Livret à terme

- Vous bénéficiez d'une prise en charge totale de la gestion de votre investissement.
- Vous percevez vos intérêts au choix : mensuellement, trimestriellement ou en fin d'année.
- Les intérêts perçus sont nets d'impôts.
- Cet investissement entre dans le cadre de la garantie des dépôts de la FGDR.
- Une fiscalité avantageuse (P.F.U).
- Aucun frais d'ouverture ou de clôture.
- Un rendement de 3.21% à 6.76% annuel net garanti.
- Un support de gestion en ligne pour le suivi de votre investissement.
- Une garantie de rendement contractuelle.
- Tous les bénéfices vous seront versés directement.

À ce titre, ce placement est totalement sécurisé et sans risque.

Dans l'attente de vous lire, je reste à votre disposition pour toutes informations complémentaires.

Cordialement,

Conseiller en investissement
Jean Luciani
01 86 47 71 43
jean.luciani@europe-capital.eu